

II. Rapport Financier saison 2022 - 2023

DEPENSES		RECETTES	
Charges salariales	69 995,63 €	Activités sportives	54 568,29 €
Impact emploi gestion des paies	1 136,00 €	Cotisations associatives	6 420,00 €
Licences adhérents	20 044,00 €	EPGV licences	20 044,00 €
Affiliation + licences animateurs	232,50 €	Subvention FFEPGV CODEP	2 100,00 €
Achats de biens	1 470,23 €	Subventions Municipales	820,00 €
Événementiel : 50 ans GV	4 587,29 €	Vente aux membres	30,00 €
Piscine location lignes d'eau	432,00 €	Piscine encaissement des entrées	100,00 €
Stages et formations	86,05 €	Remboursement stages formation	50,00 €
Prestataires et services	2 255,00 €		
Internet, tel, frais postaux	599,01 €		
Dépenses randos	498,29 €	Recettes des randos	1 182,00 €
Séjour gîte VVF	7 966,20 €	VVF séjour adhérents	8 031,32 €
Animations	9 359,00 €	Animations	9 358,00 €
Frais bancaire et Stripe	514,70 €	Intérêts CNE	1 053,05 €
TOTAL des DEPENSES	119 175,90 €	TOTAL des RECETTES	103 756,66 €
Résultat de l'exercice	-15 419,24 €		
Réserves exercices antérieurs	57 464,10 €		
Fonds associatifs au 31/08/2023	42 044,86 €		

Le déficit de l'exercice a deux causes :

- 1) La dépense exceptionnelle consacrée à fêter les 50 ans de l'Association lors de l'Assemblée Générale du 18 /11/2022
- 2) Une rupture conventionnelle et les frais de remplacements de salariés absents pour un total de 12 174 €
- 3) Le remboursement des adhésions des personnes inscrites qu'à l'aquagym.

Pour la randonnée, la différence entre recettes et dépenses de 684 € est utilisée pour payer les licences des accompagnateurs et la constitution d'un fonds pour l'envoi en formation d'un nouvel accompagnateur.

Les subventions municipales correspondent à l'encadrement par nos adhérents de manifestations municipales comme Décines à vélo et Déci'Run. La subvention FFEPGV est intervenue pour soutenir la création en 2022 2023 de trois nouveaux cours : marche nordique, yog'Abdos, gym équilibre.